

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUE - DE - NUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur et chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 12 JANVIER 1847.

Dix séances ont été consacrées à cette cause si féconde en scandales, en révélations accablantes, qui se déroule lentement devant la cour d'assises de la Vienne; nous ne connaissons pas dans les annales administratives un procès qui ait présenté plus de faits déplorables, mis à nu plus d'ignominies. Nous avons parlé de tentatives faites par des employés supérieurs pour corrompre les fournisseurs; les dépositions des témoins ont appris des faits plus graves encore. On ne se bornait pas à des essais de corruption, on employait la contrainte en s'attaquant aux intérêts même des commerçants. Un négociant qui n'avait pas compris les rouages de cette infâme association de concussionnaires, n'avait pas deviné que les hommes préposés par l'Etat pour veiller à l'honnêteté des transactions voulaient voler ce même Etat qui les soldait, s'est vu refuser les vins de la fourniture soumissionnée par lui; ses réclamations n'ont pas été écoutées; il a perdu douze mille francs dans cette lutte inégale de la probité contre la fraude.

Il pouvait être dangereux d'avoir affaire à des gens aussi peu clairvoyants, les administrateurs jetaient le masque. Une série de lettres lues à l'audience contient des faits inouïs: ou ces gens-là se croyaient assurés de l'impunité, ou l'esprit de rapine leur avait tourné la tête, avait altéré en eux tout sentiment du juste et de l'injuste, avait détruit jusqu'aux idées de la plus simple prudence. L'un des employés à l'acceptation des bœufs alla jusqu'à proposer le vol aux fournisseurs. Ceux-ci répugnaient au vol, quoique ce fût au gouvernement, disaient-ils; mais il fallait accepter ou voir de graves intérêts compromis. Ils n'eurent pas le courage de révéler les indignes propositions qui leur étaient faites, de s'adresser au ministre de la marine. Déjà on savait que des officiers faisant entendre de légitimes plaintes n'avaient pas été écoutés; ils ne songèrent pas à saisir la justice, ou ne le voulurent pas dans une affaire où les preuves étaient difficiles. Ils finirent par accepter, à la dernière extrémité, et le vol envers l'Etat fut consommé; seulement, pour rendre la chose moins dure à l'oreille, ils l'appelèrent *tour de bâton*. Ces larges consciences corrompues par les employés se bornaient à changer les noms, pensant peut-être se mettre à l'abri du reproche.

Ces dilapidations ne suffisaient pas à l'avidité de ces hommes d'argent; des blés sortaient la nuit des magasins de l'Etat, faisaient partie de livraisons nouvelles, et le gouvernement les payait de nouveau. Qui peut dire combien de fois ces opérations frauduleuses se sont reproduites, les sommes auxquelles se sont élevées les dilapidations, les millions que l'Etat a perdus? Qui verra jamais clair dans ce dédale de corruption? qui sondera cet abîme? Ce n'était pas encore assez de ces manœuvres, on simulait des journées de travail qui n'étaient pas faites, on portait sur les états des *hommes de paille*; mais qui donc émargeait les états? Où sont donc les faussaires qui signaient? Tous les coupables ne sont donc pas sur les banes? Où donc a-t-on pris le modèle d'une pareille administration? qui l'a tolérée sans voir ses vols?

Un fait important a été signalé par l'accusation, et la défense ne manquera pas de s'en emparer: les meuniers qui ont participé aux collusions de l'administration sont tous pauvres; ce fait mérite une sérieuse attention. Que les avocats cherchent à en faire jaillir la preuve de l'innocence de leurs clients, c'est leur affaire; nous avons à chercher autre chose, à en faire ressortir la moralité. L'avidité des administrateurs n'a pas même permis aux meuniers de retirer de leurs fraudes un produit illicite; ils ont volé, et ce n'était pas pour leur propre compte, ils ont été coupables au bénéfice d'autres coupables. Ainsi, voilà vingt paysans, vingt hommes du peuple, dont les enfants sont soldats, sont marins, qui ont compromis la vie des soldats, des marins, des malades, qui ont été les assassins peut-être de plusieurs enfants du peuple, et cela pour satisfaire à la rapacité des grands seigneurs de l'administration. Cela est-il assez profondément immoral, assez affreux?

Mais ce n'est pas tout. Les plus nombreux sur les banes des accusés sont encore ces hommes du peuple. Nous n'accusons pas la justice, nous avons la conviction qu'elle a fait tous ses efforts pour atteindre partout les coupables; toutefois, le fait en est-il moins saillant? l'enseignement qu'il comporte en est-il moins profond? en est-il moins vrai que les instruments du mal sont plus exposés que ceux qui les font agir, que ceux qui profitent de leurs fautes?

On se plaint qu'il n'y ait pas assez de moralité dans les masses populaires; de quels exemples pourrait-elle découler quand nous voyons les révélations du procès de Rochefort? Il y a en France des ministères qui doivent veiller avec activité, une centralisation administrative puissante, des administrations inférieures largement organisées pour contrôler les dépenses, pour empêcher les dilapidations, et tout cela n'a pu sauvegarder ni la morale publique ni les deniers de l'Etat. Cette organisation si vantée est donc un leurre, une tromperie, et que voulez-vous qu'en pense le peuple? On comprend un crime isolé, résultat de mauvaises passions, et l'on ne songe à en accuser ni la société qui ne l'a pas commis, ni la justice qui n'a pu le prévenir; mais qu'une administration établie par l'Etat, payée par l'Etat, agissant sous la surveillance de l'Etat, s'organise pour le vol, pour le dol, pour la fraude, et

qu'elle fonctionne, qu'elle dure, la responsabilité en remonte naturellement à l'Etat, aux ministres du pays qui sont coupables de n'avoir pas vu, pas su, pas écouté, et l'atteinte portée à la morale publique en est d'autant plus grave.

Il reste à la chambre un grand devoir à remplir; dans quelques jours la justice du pays aura prononcé, mais elle n'aura pas atteint tous les coupables, parce que tous n'auront pas été amenés devant elle. Les membres des commissions de vérification qui n'ont pas arrêté les abus n'encourent-ils aucun blâme, aucune responsabilité? S'il en est parmi eux qui aient révélé les dilapidations, ainsi qu'on l'affirme, et que leurs voix n'aient pas été écoutées, la chambre doit demander compte de cette négligence qui a laissé se perpétuer le mal. Mais l'administration de Rochefort est-elle la seule où des fraudes se commettent? N'en pourrait-on pas citer d'autres où la liberté laissée aux chefs de service dans la direction des affaires serait susceptible de couvrir de graves abus? N'est-il pas important de porter la lumière de l'investigation la plus sévère dans toutes les branches, de voir enfin comment fonctionnent ces administrations papérasières qui coûtent si cher au pays et qui l'administreront si mal? Les impôts si lourds à la nation doivent-ils être gaspillés, et n'appartient-il pas aux mandataires de cette nation de veiller avec soin à leur sage emploi?

Quant au peuple, quel que soit le verdict du jury, il apprendra par l'exemple des meuniers de Rochefort, condamnés ou absous, qu'il ne doit jamais contracter d'alliance coupable avec ces riches corrompus qui se servent de lui pour établir ou augmenter leur fortune, et que, lorsque ceux-ci acquièrent des richesses, s'élèvent aux honneurs, il ne peut résulter pour lui d'une pareille association que la misère et la flétrissure.

On escarmouche entre les journaux qui appartiennent au ministère et le *Constitutionnel*, journal de M. Thiers. Quant à MM. Billault et Dufaure, ils n'ont pas de journal, et ils y gagnent de pouvoir ajuster, quand le moment viendra, leur opinion aux circonstances actuelles et aux idées qui prévaudront.

En attendant, les *Débats* et la *Presse* d'un côté, et le *Constitutionnel* d'autre part, échangent quelques bottes. Les deux premiers signalent la dissidence qui, suivant eux, se déclarera entre M. Thiers et MM. Billault et Dufaure sur l'alliance anglaise et sur les mariages espagnols. Ce qu'il y a de singulier, c'est que les deux feuilles de M. Guizot ont chacune sur l'alliance anglaise des opinions différentes. Les *Débats* pensent que nous sommes condamnés à cette alliance ou à l'isolement; la *Presse* veut qu'on tende les bras vers la Russie, dont elle a toujours été l'organe presque avoué. Mettez-vous donc d'accord avant de signaler le désaccord des autres!

Nous ne ferons attention qu'à la polémique du *Constitutionnel* et des *Débats*. Ces feuilles ne montrent que le petit côté de la question; mais n'est-ce pas d'une mesquine affaire de portefeuilles qu'il s'agit, et quelqu'un a-t-il la prétention de voir ce parlement de myopes et de gens à consciences élastiques discuter les intérêts de la France et des autres peuples ses véritables alliés?

Hier le *Journal des Débats* prêtait à M. Guizot le langage qu'il aurait tenu si M. Guizot n'avait pas fait les mariages espagnols, et le langage qu'il tiendra, M. Guizot ayant fait ces mariages. Le *Journal des Débats* avait, dans ce jeu d'esprit, plaidé le pour et le contre successivement avec une habileté qui témoigne d'une grande habitude.

Le *Constitutionnel*, après avoir montré la passion toujours inassouvie de M. Guizot pendant sixans pour l'alliance anglaise, à laquelle il a tout sacrifié, tout, jusqu'à nos plus chers intérêts, se permet aussi une fiction. Nous le laissons parler:

Mais silence. La session de 1847 commence. M. Guizot a la parole. Deux questions se sont agitées et résolues dans le monde. Il a fallu marier la reine d'Espagne; il a fallu décider du sort de Cracovie. Qu'a fait M. Guizot? Il a douté un instant des intentions de l'Angleterre au sujet du mariage.

Cependant, fidèle à la parole qu'il avait donnée à Eu, il a marié la reine Isabelle avec don François d'Assise, Bourbon espagnol, et il a ajourné le mariage de l'infante avec le duc de Montpensier jusqu'au jour où la reine Isabelle aura des héritiers. C'est sans doute une concession faite à l'Angleterre; il croyait pouvoir s'en dispenser, il l'a faite cependant. Mais voyez la compensation! La bonne politique est maintenue; rien n'est compromis en Espagne; les tories, par fidélité à leur parole, les whigs, par esprit de justice, applaudiront au mariage du prince lorsque la fécondité de la reine l'aura rendu possible. Cependant, pour prix de cet ajournement généreux des joies d'une famille auguste, l'alliance anglaise a enfin porté ses fruits légitimes. Les trois puissances du Nord se sont arrêtées devant une manifestation des deux cabinets; Cracovie allait périr, elle est sauvée; la Pologne respire; les peuples faibles croient en l'avenir, la protection des gouvernements constitutionnels leur est assurée; l'Italie marche dans la voie du progrès; la Suisse se modère, parce qu'elle sait que son indépendance a des défenseurs.

Voilà ce que M. Guizot aurait dû se donner le droit de dire, et, suivant le *Constitutionnel* encore, voici ce qu'il dira, s'il résume la situation qu'il s'est faite:

L'alliance anglaise est rompue, et je m'en glorifie. Il était impossible d'avoir la moindre confiance en un gouvernement déloyal, et de rien remettre à l'avenir. Aucune concession ne devait être faite en Espagne dès lors qu'il s'agissait du mariage d'un prince. La reine Victoria n'avait d'affection pour notre souverain que sous bénéfice d'inventaire. Les ministres de la Grande-Bretagne que nous brouillons; les journaux de la Grande-Bretagne sont des impertinents. Cracovie, il est vrai, a péri, les trois puissances du Nord ont pris l'offensive contre la liberté, le droit européen a reçu une mortelle atteinte, la Suisse est menacée à nos portes; mais la grande politique consistait à sacrifier l'alliance anglaise, la sécurité des peuples indépendants,

l'existence de Cracovie, au plaisir, non pas d'assurer l'alliance espagnole, qui était assurée sans cela, comme on peut le conclure de mes discours depuis plusieurs années, mais de donner à cette alliance un gage superflu. Parler de la liberté de l'Europe et de l'alliance anglaise, lorsqu'il s'agit du grand intérêt attaché au second mariage, c'est faire de la petite politique.

Dans ces lignes, on voit que la préoccupation constante de M. Thiers, qui est l'inspirateur de l'article, est de ménager l'Angleterre, de caresser lord Palmerston, l'homme du 13 juillet 1840, enfin de s'en faire un point d'appui contre le ministère français actuel. C'est là ce que nous blâmons, et si nous n'avions pas vu M. Thiers à l'œuvre depuis 1831, nous saurions ce qu'il nous réserve d'après le langage actuel de ses amis. Nous savons donc que M. Guizot et M. Thiers prendront le même point de départ, l'alliance anglaise, la nécessité prétendue de cette alliance. Nous aurons de superbes discours échangés entre ces messieurs; mais comme nous connaissons d'avance leurs conclusions, ils pourraient nous épargner leur éloquence. Nous pardonnerions à M. Guizot le mariage Montpensier, si ce mariage devait être l'origine d'une politique anti-anglaise. Nous pardonnerons à M. Billault son ambition un peu pressée, si elle inaugure une politique indépendante de nos éternels ennemis.

Affaires de Suisse.

FRIBOURG. — Nous publions une proclamation adressée au peuple fribourgeois qui circule actuellement dans le canton:

Au peuple fribourgeois.

« La souveraineté émane du peuple. » Voilà ce qui est écrit en caractères ineffaçables dans la constitution.

« Un peuple souverain a le droit de se réunir pour parler de ses affaires, pour se consulter sur ses intérêts les plus chers, et examiner comment ses représentants se sont acquittés de leur mission.

« Dans certaines circonstances ses réunions sont une nécessité. » Ces temps ne sont-ils pas là pour le peuple fribourgeois?

« La cherté et la pénurie des subsistances nous menacent de grands malheurs.

« Où sont nos approvisionnements? Où sont les travaux organisés pour venir en aide à la classe ouvrière indigente? La crise financière est à son comble, les capitaux ont disparu, et nous ne pouvons contracter aucun emprunt au dehors.

« L'alliance à laquelle a accédé le gouvernement a altéré les rapports de bon voisinage avec nos confédérés des cantons de Berne et de Vaud, et nos relations journalières deviennent plus difficiles.

« Parce que, dans des conjonctures aussi graves, une réunion populaire a été tenue à Montet pour voter une adresse au grand conseil, le pouvoir s'est ému; le conseil d'état lance un arrêté pour défendre, sous menace de poursuites criminelles, les assemblées populaires qui n'ont d'autre but que celui d'exercer le droit sacré de pétition.

« Depuis quand cette autorité peut-elle se mettre ainsi au-dessus de la constitution et fouler aux pieds les droits du peuple souverain? Depuis quand le pouvoir exécutif peut-il usurper un droit que le grand conseil lui-même ne possède pas?

« Qu'est devenue la liberté individuelle garantie par notre constitution?

« Des fouilles domiciliaires ont été opérées chez des citoyens honorables dont le seul crime est d'avoir été l'un président et l'autre secrétaire de la commission pour l'assemblée de Montet.

« Avec un pareil système, c'est le règne de la terreur et de l'arbitraire qui pèse désormais sur notre pays. La liberté, l'honneur, les biens, la vie même des citoyens dépendront du bon plaisir des hommes du pouvoir.

« Ce n'est pas un coup d'état, mais une contre-révolution aristocratique tout entière qui est contenue dans cet arrêté inconstitutionnel.

« Honneur aux habitants de la Broye qui les premiers ont su résister avec énergie aux attaques de l'arbitraire!

« Cet exemple sera un signal pour le canton tout entier.

« Après avoir rendu la presse muette, on veut par des ordonnances bâillonner le peuple; c'est par des assemblées populaires qu'il doit protester.

« Courber la tête sous ce despotisme, ou maintenir les libertés conquises en 1830, voilà le choix qui reste au peuple.

« Il saura relever le gant, parce que c'est à lui seul qu'il appartient de parler en maître quand il s'agit de revendiquer des garanties et des droits constitutionnels qu'on cherche à lui ravir. »

On écrit d'Eironda de Duero (province de Burgos) au *Clamor Publico*:

Aujourd'hui 30 décembre, à deux heures, est passé par cette ville, sous l'escorte d'un officier et de deux gardes civiques, M. Sallustiano Olozaga. A voir les précautions dont il est entouré dans la chaise de poste, on dirait qu'il s'agit de Montemolin ou de Cabrera. On ne laisse personne approcher de la chaise de poste. J'ai dépendant pu lui parler, et il m'a chargé de dire aux amis qu'il se portait bien. Je vous en fais part, afin que vous communiquiez à l'Espagne et à l'Europe entière la manière dont on traite ici les hommes illustres qui ont le plus travaillé à consolider la couronne sur la tête d'Isabelle II.

On lit, d'autre part, dans la correspondance ministérielle:

L'arrestation de M. Olozaga et surtout ses conséquences probables continuent d'occuper très sérieusement l'attention publique. Des bruits contradictoires circulent à cet égard, mais l'opinion générale est que la chambre se prononcera contre l'admission de M. Olozaga. On dit que les progressistes s'abstiendront de voter, pour ne pas compromettre leurs chances en faisant cause commune avec M. Olozaga. On dit aussi que M. Olozaga a rédigé une pétition qui devra être présentée à la chambre; il y requiert qu'on le mette en liberté et qu'on le renvoie en France.

Le nouveau consul d'Espagne à Bayonne est M. Potestad.

Il n'est pas possible que M. Olozaga demande à être renvoyé en France; c'est là un mensonge que les agents du gouvernement espagnol ont seuls intérêt à mettre en circulation, pour faire croire que M. Olozaga n'a pas la conscience de ses droits. Il ne peut être vrai non plus que les progressistes abandonnent ce député aux conséquences de l'attentat qu'on a commis contre lui.

La circulaire suivante de M. A. Passy confirme la nouvelle qui a été donnée de la suspension de l'amnistie espagnole :

Monsieur le préfet, le gouvernement espagnol vient de décider que les réfugiés carlistes étaient provisoirement exceptés de l'amnistie du 17 octobre. Je vous invite, en conséquence, à ne plus délivrer de passeports aux réfugiés de cette catégorie qui demanderaient à rentrer dans leurs foyers. Les réfugiés carlistes qui sont en marche devront être retenus et dissimulés dans les départements où ils se trouvent, ou dirigés sur les départements qu'ils désigneront, pourvu que ces départements ne soient point interdits. Les réfugiés espagnols autres que les carlistes, ainsi que les déserteurs de la même nation, peuvent rentrer en Espagne en vertu de l'amnistie du 29 novembre.

Paris, le 9 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Il y avait cet après-midi, à la salle des conférences du Palais-Bourbon, un peu plus de monde que ces jours passés, et l'on pouvait compter environ une soixantaine de députés. Aussi les conversations y ont-elles pris enfin un caractère assez animé et qui commence à rappeler un peu les jours de grande agitation politique. A vrai dire, toutefois, on en est encore aux interrogations et aux suppositions. Nous avons causé cet après-midi avec un certain nombre d'honorables membres, et pas un seul d'entre eux n'a pu nous dire où en est la conspiration Billault et Dufaure, en admettant qu'il y ait véritablement conspiration de ces deux hommes politiques contre M. Thiers, et que les bruits mis en circulation à ce sujet par la Presse ne soient pas une pure invention du ministère dans le but de diviser l'opposition. On aurait su, à cet égard, à quoi s'en tenir si M. Billault, qui l'année dernière était l'un des habitués de la salle des conférences, s'y était montré cette année; mais jusqu'à présent on ne l'y a point encore vu paraître. Quant à M. Dufaure, il n'y met presque jamais les pieds, même en temps de session, et quand par hasard il y paraît, c'est presque toujours sans s'apercevoir qu'il s'y trouve d'autres députés que lui. Nous n'apprenons rien à personne en disant qu'il a le caractère très taciturne et très concentré, et que bien peu d'amis ont le secret de sa pensée.

Certains journaux ont fait figurer au nombre des dissidents du centre gauche M. Boudet et M. Roger (du Nord). M. Boudet était cet après-midi à la chambre; on l'a beaucoup questionné. A-t-il voulu faire de la diplomatie? Nous l'ignorons; mais toujours est-il que lorsqu'on lui demandait si réellement il se séparait de M. Thiers, il a pris l'air d'un homme qui ne sait pas ce dont on veut lui parler ou qui sort d'un songe. M. Boudet jouerait donc fort habilement son rôle s'il trahissait M. Thiers; car, à le voir, personne ne saurait s'en douter. M. Roger (du Nord) est-il plus que M. Boudet ou au moins tout autant que lui décidé à quitter son ancien chef de file? Comment le croire? M. Roger était encore hier soir chez M. Thiers, et l'on ne va pas d'ordinaire chez les gens que l'on veut abandonner, les accabler de caresses et de protestations d'amitié. Toutes les circonstances qu'on cherche à rattacher à la prétendue défection de MM. Billault et Dufaure sont donc encore bien vagues, et les gens sérieux feront bien, provisoirement, de ne pas trop s'y arrêter.

Il y a quelque chose de plus vrai en ce moment : c'est que l'indisposition de M. Martin (du Nord), indisposition dont on a essayé de dissimuler la gravité, commence à donner des inquiétudes très réelles à ses amis. La vie de M. le garde-des-sceaux n'est certainement pas en danger, mais on est aujourd'hui obligé de reconnaître qu'il ne se remet que bien lentement de l'assaut qu'il a essuyé. Depuis le jour où il est allé aux Tuileries porter son compliment au roi, il n'est pas sorti de chez lui et n'a assisté par conséquent à aucune des réunions du conseil. On lui a fait une nouvelle application de sangsues, espérant par là faire disparaître la raideur de son bras et rendre de la souplesse à sa jambe droite; mais les résultats qu'on a obtenus sont peu satisfaisants, et l'avis des médecins est que si l'on veut en obtenir de meilleurs, il faut que le ministre se condamne à un repos absolu. M. Martin (du Nord) se trouve donc placé en ce moment entre l'intérêt de sa santé et l'intérêt de son ambition. On pense que sa santé l'emportera, car déjà l'on parle de son successeur. Deux hommes sont prêts, dit-on, à se disputer sa simarre; ces deux hommes sont M. Hébert et M. Dumon (du Lot) : M. Hébert, qui veut être ministre, ne fût-ce que pour quelques heures, et qui sait bien que s'il manque l'occasion cette fois, il ne la retrouvera jamais; M. Dumon, qui succombe sous les embarras qu'il s'est créés en multipliant avec une si incroyable légèreté les entreprises de chemins de fer, qui s'effraie d'une crise financière et industrielle que son imprévoyance seule a provoquée, et qui voudrait bien laisser à un autre le soin d'en tirer le pays, ce qui paraît aujourd'hui impossible sans les plus grands et les plus douloureux sacrifices de sa part. Lequel de ces deux prétendants l'emportera s'il faut en venir à accepter la démission? On ne sait; mais, quoi qu'il arrive, le cœur de M. Guizot sera cruellement déchiré quand il faudra qu'il choisisse, car M. Hébert et M. Dumon sont deux doctrinaires modèles qu'il aime comme deux enfants.

On se préoccupait aussi quelque peu cet après-midi à la chambre d'une assez étrange plaisanterie qu'on vient de faire aux membres du parlement. Chacun de MM. les pairs et de MM. les députés a reçu, il y a deux jours, la carte de M. Gannal, embaumeur. Les députés sont indignés et trouvent que ce méchant tour serait tout au plus excusable si l'on s'était contenté de jeter la carte de M. Gannal chez MM. du Luxembourg. Hélas! bien des gens au Palais-Bourbon sont, sous le rapport du cœur et des sentiments généreux, tout aussi vieux qu'on peut l'être ailleurs.

Correspondance du 10.

L'attaque de paralysie dont M. Martin (du Nord) a été atteint

il y a quinze jours s'est compliquée d'une maladie de la moelle épinière. Le ministre ne marche plus, il se traîne. Il est possible que, malgré l'avis de ses médecins, qui lui ont très sévèrement reproché sa sortie du 1^{er} janvier, il se fasse conduire au Palais-Bourbon pour la séance royale de demain. Mais ce sera de sa part une nouvelle imprudence, et il est à peu près certain que ce sera la dernière qu'il commettra comme ministre, car son remplacement est décidé.

M. Guizot, après avoir hésité quelque temps entre M. Dumon (du Lot) et M. Hébert, a donné la préférence à ce dernier, par cette raison que si l'on avait fait passer la simarre de garde-des-sceaux sur les épaules de M. Dumon, cela eût nécessité une sorte de reconstitution du cabinet, ce qu'on veut éviter par-dessus tout en ce moment. M. Dumon a d'ailleurs dans son passé quelques petits péchés de jeunesse qu'on ne manquerait pas de lui rappeler s'il devenait ministre de la justice, et M. Guizot, qui est un homme austère, ne veut pas permettre à ce scandale de se produire. Il est vrai que, dans cette affaire, la volonté de M. le ministre des affaires étrangères est contrariée par celle de M. le président du conseil, qui appuie très vivement M. Dumon, à l'habileté duquel il a dû ce fameux embranchement de Castres que la chambre des députés avait repoussé, et qu'on lui fit accepter le lendemain, sans qu'elle parût se rappeler son vote de la veille. M. le maréchal Soult a été très reconnaissant de ce bon office, qui a donné à sa terre de Soulberg une plus-value de 12 à 15 cent mille francs, et voilà pourquoi il soutient les prétentions de M. Dumon.

Il pourrait naître de la rencontre de ces deux volontés opposées un choc fâcheux pour le cabinet, et d'un commun accord on a renvoyé le différend après l'ouverture des chambres.

M. Martin (du Nord), s'il assiste demain à cette cérémonie, n'y figurera donc que pour montrer que le cabinet est toujours au grand complet; mais dès à présent ses amis du département du Nord, tous les hommes qui faisaient dépendre leur fortune politique de la sienne, peuvent prendre le deuil de son portefeuille, car il n'est plus ministre que de nom, et pour quelques heures seulement.

— La cour ne veut pas tarder à faire des politesses à MM. les députés; il doit y avoir mercredi prochain aux Tuileries un grand bal, auquel on a invité la plupart des honorables du Palais-Bourbon.

Hier soir, M. le duc de Nemours a fait danser dans ses appartements particuliers. La société admise à ces fêtes est toujours très choisie, très épurée. Sur 439 membres dont se compose la chambre des députés, il n'y en a peut-être pas 30 qu'on trouve assez bien nés pour les admettre chez le futur régent, dont la pensée fixe est de reconstituer une aristocratie.

— M. le procureur-général Roulland vient d'aller rendre visite à ses commettants de Dieppe. Est-ce que, par hasard, il aurait aussi une carte de circulation gratuite sur le chemin de Rouen?

— La Presse s'acharne au cadavre de l'Epoque. M. Emile Girardin a juré qu'il anéantirait MM. Deville, Granier de Cassagnac et Solar, qui, dans ses discussions avec lui, ne lui ont pas épargné les personnalités, et vous verrez qu'il y réussira. Les procès naissent chaque jour sous les pas de l'Epoque, et la Presse énumère avec trop de plaisir les embarras judiciaires de sa rivale, pour qu'on puisse croire qu'elle y est tout-à-fait étrangère.

MM. Deville, Solar et les commissaires liquidateurs de l'ancienne société de l'Epoque étaient appelés hier matin à l'audience des référés, sur la demande de l'un des anciens actionnaires du journal, pour voir dire que, faute par le sieur Deville de solder son prix d'adjudication, et faute par MM. les liquidateurs d'avoir contraint ledit Deville au paiement de ce prix, il serait procédé, sur les poursuites du requérant, à l'adjudication sur folle-enchère.

M. le président a fait droit à cette demande par une ordonnance puissamment motivée, qui va sans doute donner un dénouement aux intrigues compliquées dont l'Epoque a jusqu'à ce jour été l'objet et l'occasion.

Déjà, jeudi dernier, une première ordonnance de référé, rendue à la requête des commissaires liquidateurs, avait condamné le sieur Deville à verser une somme provisoire de 14,900 fr., sous peine de voir immédiatement procéder à la vente sur folle-enchère de l'infortuné journal. Depuis jeudi, le sieur Deville n'a pu trouver aucun moyen d'exécuter cette condamnation et d'en prévenir les nécessaires et imminentes conséquences.

En outre, depuis le 6 courant, il n'a pu non plus se procurer les faibles sommes nécessaires pour apaiser les cris incessants des rédacteurs et employés qui réclament en vain le paiement de leurs traitements, et menacent à la fois et de recourir aux tribunaux pour être payés, et d'abandonner une entreprise hors d'état de satisfaire à ses obligations les plus sacrées.

Jeudi prochain, on appellera à l'audience du tribunal de commerce la cause de M. le docteur L... contre les liquidateurs de l'Epoque. Les conclusions de M. le docteur L... tendent à la destitution de ces liquidateurs et à leur remplacement par des actionnaires plus actifs et plus dévoués aux intérêts de l'ancienne société, dont la liquidation est en souffrance.

On appellera également jeudi prochain, à l'audience de la quatrième chambre du tribunal civil :

1^o Une affaire concernant le sieur Granier de Cassagnac, ayant pour objet de faire prononcer la nullité d'une saisie mobilière exercée sur ledit Granier, afin d'avoir paiement d'une somme de 33,000 fr., montant d'obligations d'ailleurs reconnues par Granier de Cassagnac ;

2^o Une affaire concernant le sieur F. Solar, qui réclame aussi, comme le sieur Granier de Cassagnac, contre la validité d'une saisie mobilière pratiquée sur lui.

Plusieurs autres procès analogues à ceux qui précèdent et dirigés contre les mêmes personnes sont actuellement pendants devant les diverses juridictions du ressort. Enfin, c'est samedi prochain, 16 courant, que doit être appelée au tribunal de la Seine l'affaire intentée par plusieurs actionnaires de l'Epoque

contre MM. l'amiral de Rosamel, le général de Tholozé, Griollet et Cornuault, membres du conseil de surveillance de l'ancienne société du journal, prévenus de complicité dans les manœuvres employées par le sieur Solar pour obtenir le versement d'une partie de l'argent englouti dans la désastreuse entreprise. Si l'Epoque en réchappe, c'est qu'elle aura la vie dure.

On lit dans le Moniteur Industriel :

Nos chemins de fer seront-ils un bon placement? Voilà ce que tout le monde se demande, et voilà ce que nul ne sait encore. Car, tous comptes faits, est-ce que nous connaissons la progression des dépenses d'un vieux chemin de fer?

Mais ce que nous ne savons pas, nous avons intérêt à l'apprendre. Or, évidemment, une des principales données du problème, ce sont les recettes. Eh bien! voici quelles ont été les recettes brutes de nos chemins de fer pendant l'exercice 1846.

	1846.	En plus sur 1845.
Orléans et Corbeil (capital dépensé, 50 millions),	9,277,805	1,611,274
Rouen (capital dépensé, 50 millions),	8,322,453	984,298
Strasbourg à Bâle (capital dépensé, 45 millions),	5,405,999	151,444
Saint-Germain (capital dépensé, 16 millions),	1,245,242	61,089
Versailles (rive droite) (cap. dép., 13 millions),	1,471,862	»
Versailles (rive gauche) (cap. dép., 16 millions),	802,355	8,822
Chemin du Nord, depuis le mois de juin,	5,892,677	»

A chacun de calculer, car il y a du pour et du contre. Toutefois, les résultats obtenus ne sont pas de nature à épouvanter les actionnaires.

Mais ce n'est pas au seul point de vue des recettes qu'il faut considérer les chemins de fer. Evidemment ils influent directement, puissamment, sur les destinées futures du pays. Eh bien! est-ce que nous nous sommes assez préoccupés de cela? Ce que nous n'avons pas fait, nous devons le faire. Espérons qu'il en sera ainsi.

Le manque d'espèces est très réel. Mais, sans les résultats de la mauvaise récolte, il serait à peine senti. On prend des mesures pour porter remède au mal. Que l'on se hâte, que l'on ne donne pas à l'inquiétude le temps de grandir; car, sans cela, on travaillera moins. A travailler moins, ce sont des privations inouïes, c'est l'appauvrissement du pays.

Plusieurs entreprises nouvelles demandent des fonds. Les capitalistes ne se pressent pas. Le temps des spéculations en dehors des chemins de fer n'est pas encore venu; mais, par la force même des choses, il se rapproche tous les jours. Du reste, ce sont moins les choses à faire qu'il manquent que les hommes d'action. On trouve des agioteurs par centaines, on ne sait où prendre un homme capable de diriger une affaire. Et l'on nous dit au niveau des Anglais! Ne nous y trompons pas, ce n'est pas avec des agioteurs que l'Angleterre est arrivée au point d'où elle domine aujourd'hui. Malheur à nous si nous l'oublions!

Le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser la lettre suivante à la chambre de commerce de Lyon :

Paris, le 30 novembre 1846.

Messieurs,

Je viens de recevoir sur le commerce des soieries à Valparaiso des renseignements qui m'ont paru de nature à intéresser la manufacture et le commerce de votre place, et dont, à ce titre, je crois devoir vous entretenir.

Depuis plusieurs années, l'industrie rhénane se préparait à nous faire sur les marchés de l'Amérique du Sud, et notamment sur celui de Valparaiso, une rude concurrence : elle livrait à des prix comparativement très bas, non seulement les soieries, mais encore les tissus de coton et de laine, et n'épargnait aucun sacrifice pour supplanter notre commerce et nos produits. J'ai eu la satisfaction d'apprendre, par les rapports de nos consuls, que tous ses efforts, pendant l'année qui vient de s'écouler, n'ont pu prévaloir contre le bon goût et la perfection des produits de la fabrique lyonnaise, et que les articles français, notamment les façonnés, ont obtenu un succès marqué.

Ces résultats, Messieurs, ne devront point faire perdre de vue ce qui se passe de l'autre côté du Rhin. Grâce à certaines conditions favorables de fabrication, et notamment au bon marché de la main-d'œuvre, les manufactures du Zollverein se trouveront bientôt, sans doute, en état de recommencer la lutte, et l'on ne peut douter qu'elles n'y apportent l'esprit d'activité et de persévérance qui a caractérisé leur première tentative.

C'est principalement pour les articles unis que cette rivalité est à redouter; la fabrication rhénane a beaucoup gagné sous ce rapport, bien qu'elle paraisse encore inférieure à la nôtre. Le bon marché, en effet, peut compenser ce désavantage et entraver la vente de nos produits du même genre. Les articles suivants sont ceux sur lesquels la lutte semble devoir être la plus vive : satins unis et gros de Naples de toute classe, serge, velours, taffetas, étoffes à gilets, étoffes légères laine et soie pour robes, châles de soie 4/4, cravates de soie, peluche, bonnets de soie, boutons de soie.

Les Anglais apportent sur les marchés du Chili une grande quantité de foulards dont ils trouvent facilement le débouché. C'est un article dont la fourniture tend à nous échapper entièrement; ce serait un résultat fort regrettable, ce produit étant d'un usage très général dans les contrées de l'Amérique espagnole. On estime qu'en améliorant la qualité de la soie, en donnant aux dessins les couleurs brillantes appropriées aux goûts bien connus du pays, et qui nous valent une supériorité habituelle sur d'autres articles, la fabrique lyonnaise placerait ses foulards sur le marché de Valparaiso pour une valeur annuelle d'un million de francs.

L'Espagne peut lutter avec nous, dans ces parages, pour la soie à coudre, les satins forts pour gilets, la serge et le velours.

L'industrie suisse est parvenue à s'y placer au premier rang pour la fourniture des rubans, dont la consommation est immense. Elle dispute le marché au Zollverein pour la rubannerie ordinaire.

L'attention de la manufacture doit être aussi appelée sur les châles ordinaires laine et soie, article qui peut trouver un bon placement au Chili. De ce côté encore, nous avons à redouter la concurrence de l'industrie rhénane, qui, pour la production et la mise en œuvre de la laine, est parvenue à un haut degré de perfection.

Ces faits, Messieurs, ont pu déjà parvenir à la connaissance de la manufacture lyonnaise par les relations qu'elle entretient au Chili. Toutefois, je n'hésite point à les confirmer par une communication officielle, sur laquelle j'accueillerais d'ailleurs avec intérêt vos observations, si les faits qu'elle énonce ne vous paraissaient pas complètement d'accord avec vos propres renseignements.

Il résulte, en somme, de ceux que j'ai reçus jusqu'ici touchant le marché chilien, que, si de grands résultats ont été obtenus, il reste encore beaucoup à faire. Attention constante, je le répète, aux progrès de l'industrie rhénane; perfectionnement dans la fabrication de plusieurs articles, tels que les rubans, les châles, les foulards; application intelligente à nous conformer exactement aux goûts de ces contrées : notre succès est à ce prix.

Recevez, etc.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
Signé : CUNIN-GRIDAIN.

Nous recevons la lettre suivante :

Lyon, le 10 janvier 1847.

Monsieur le rédacteur,

Un honnête ouvrier, chef de famille, n'ayant reçu jusqu'à ce jour aucune assistance, honteux de ses embarras domestiques, mais désireux de conserver encore l'honneur, la probité, et ces sentiments primitifs qui sont en plus rares dans la société actuelle, parce que la corruption qui est en haut dénaturation la moralité du travailleur, cet homme, préoccupé d'une seule crainte, celle de contracter des dettes et d'engager ainsi son avenir, est venu me trouver en octobre pour m'exposer sa cruelle situation.

Père de huit enfants, le plus âgé (14 ans), malade, usé par les privations que depuis longtemps on s'impose dans la maison, n'est point en état de faire une journée ordinaire, en sorte que le produit d'un seul suffit aux exigences de toute la maison.

Croira-t-on que, malgré plusieurs démarches que j'ai faites pendant les

mois de novembre et décembre pour obtenir l'inscription de cette malheureuse famille sur les registres du bureau de bienfaisance, elle attend encore l'heureux instant où ses droits seront reconnus, s'ils le sont jamais ?

Que de réflexions ne fait pas naître ce récit ! Dans un pays civilisé, dont les journaux conservateurs admirent la prospérité croissante, est-il permis de croire à l'oubli de telles calamités ?

Que va devenir ce pauvre père de famille ? Est-il disposé, dans sa situation, à reconnaître et à bénir l'état social ? Mais s'il rompt avec la société, s'il triomphe de ses scrupules généreux et naturels, s'il renonce à la vie régulière, ses enfants vont grandir en s'irritant contre l'injustice du sort et des hommes ; il est facile de prévoir la destinée que leur prépare une semblable éducation.

C'est cependant au milieu d'une société éclairée, prospère et chrétienne que ces exemples déplorables viennent offrir leur hideux tableau !

Nous n'appartenons pas malheureusement par nos principes à cette classe de philosophes qui doutent si la société doit se charger des pauvres et des indigents. Ces théorèmes froids et sacrilèges n'ont jamais pu soutenir notre examen, et nous abandonnons leur démonstration aux esprits abstraits dont le cœur est sans influence sur la pensée.

Pour nous, chacun doit tout à la société, et la société doit tout à chacun. Voilà ce que nous concevons, ce que nous croyons et ce que nous espérons.

Ce père de famille remplit toutes les obligations de l'association. Il paie l'impôt ; par son travail il concourt au maintien du régime social ; il élève des enfants. Ces enfants, inscrits sur les registres de l'état civil, serviront un jour le pays ; ils seront appelés à maintenir l'ordre, la tranquillité, la libre jouissance de la propriété individuelle, puis à défendre l'honneur et les intérêts du pays. Et la patrie fermerait les yeux sur leurs souffrances ! elle ne leur donnerait pas de pain !

Ces conséquences révoltent l'intelligence, oppressent l'âme sensible.

Ce prolétaire s'adressera-t-il à la religion ? Mais que peuvent les secours moraux contre les besoins impérieux de la faim ?

Nous sommes étonnés que, dans un pays où on a pourvu à tout, où il existe un grand nombre d'administrateurs et d'employés pour réprimer le mal, on n'ait pas songé à créer une administration pour opérer le bien. Cette surveillance, qui s'étendrait à prévenir le malheur et à l'assister, serait un établissement moral et glorieux pour le pays.

Le besoin ne doit jamais attendre, le secours doit être certain et immédiat. Il devrait exister dans toutes les communes importantes des bureaux où, sur la demande de tout malheureux, sans distinction, la misère serait sur le champ soulagée. L'homme ne doit jamais manquer de pain, et pour y pourvoir le travail ne doit jamais lui faire défaut.

Les bureaux actuels de bienfaisance ont des inconvénients majeurs, nous venons d'en citer un terrible exemple. Tel d'ailleurs qui est une fois inscrit sur les registres de la charité publique continue indéfiniment à recevoir des secours auxquels souvent il n'a pas ou il n'a plus de droits. On pourrait mentionner des familles qui depuis plusieurs années reçoivent des secours non interrompus ; les secours de bouche cependant doivent être passagers.

Cette institution offrirait l'avantage de moraliser la société, d'établir la prospérité partout dans nos gouvernements constitutionnels, et, dans des pays où règne l'égalité, on ne serait pas exposé à mourir de faim et à être flétri quand on est forcé de recourir à la charité publique.

Il serait glorieux pour notre ville éminemment industrielle et philanthropique de fonder une institution large, où la misère, sous toutes les formes, trouverait assistance, et où l'ouvrier trouverait des occupations dans le chômage.

La première chose à donner à l'indigent c'est le pain, puis le travail qui procure le pain. Nous ne voulons point d'aumône imprévoyante. Pour relever l'homme infirme, il ne faut pas le démoraliser en lui offrant le secours, il ne faut pas qu'il craigne l'ignominie. Les secours, dans une société moralement organisée, n'est pas un bienfait, mais un droit naturel.

On ne nous reprochera pas d'être communiste ni fouriériste ; mais, sans rêver les jouissances de l'Idéal, aussi bien que les délices du phalantère, replâtrage de toutes les aristocraties, nous voulons le progrès, le travail, le pain, la vie sauve.

Nous apprécions les avantages de la propagation des lumières et de toutes les doctrines bienfaisantes. C'est pour cela qu'en désirant agrandir le domaine de l'intelligence, nous voulons la moraliser, et, pour la moraliser, donner à l'homme le bien-être physique, parce que les passions mauvaises s'alimentent par la misère, tandis que les bons sentiments renaissent et s'entrelient par la prospérité du travail. G...

Chronique.

Nous apprenons que M. le ministre de l'intérieur, sur l'exposé qui lui a été fait par M. le maire de Lyon de la situation de notre population indigente, vient d'accorder aux bureaux de bienfaisance de notre ville un secours de douze mille francs.

Nous croyons devoir rappeler que, depuis le commencement de la mauvaise saison, M. le maire a mis à la disposition de l'administration des secours à domicile :

- 1° La somme de 50,000 fr. votée par le conseil municipal ;
- 2° 12,500 f. provenant de ressources diverses ;
- 3° 50,000 kilogrammes de coke donnés par la compagnie d'éclairage au gaz de Perrache.

— La société de médecine de Lyon tiendra, lundi prochain 18 courant, une séance publique, à six heures du soir, au palais Saint-Pierre, dans la salle de ses réunions.

On entendra dans cette séance :

- 1° Eloge du docteur Martin jeune, par M. Peyraud ;
- 2° Notice sur le plan et la distribution d'un hospice d'aliénés pour le département du Rhône, par M. Bottex ;
- 3° Rapport de la commission permanente de vaccine, par M. Roy, suivi de la distribution des primes et médailles d'encouragement à MM. les médecins vaccineurs.

ASSOCIATION MÉDICALE DU RHÔNE. — La commission a l'honneur d'informer MM. les médecins du département du Rhône que les statuts de l'association ayant été transmis par M. le pair de France, préfet du Rhône, à M. le ministre, toute nouvelle réunion doit être ajournée jusqu'au moment où lesdits statuts auront reçu l'approbation de l'autorité supérieure.

— Le 6 de ce mois, la justice a fait ouvrir par un serrurier le domicile de Claude Landoïn, âgé de 45 à 50 ans, qui habitait seul une maison isolée sur la commune de Limas (Rhône), entre la grange de la Croix-de-Fer et celle du Peloux. On a trouvé étendu sur son lit le corps de cet homme, qui paraissait avoir succombé à une attaque d'apoplexie foudroyante. Le médecin a présumé que la mort remontait déjà à quelques jours, ce qui a été confirmé par diverses circonstances.

Landoïn était un vieux garçon aux habitudes hospitalières. Il recevait volontiers chez lui des amis ; son vin vieux leur était libéralement versé ; aussi les visites étaient fréquentes. La fumée de sa cheminée était l'indice de sa présence et le point d'observation de ses visiteurs. Or, depuis le 1^{er} janvier, on ne voyait plus fumer cette cheminée ; ses intimes pensèrent qu'il était allé fréquenter pour se marier, car on savait que tel était le but qu'il s'était proposé en acquérant un espace de terrain et en y faisant construire une maison. On finit par s'inquiéter d'une absence trop prolongée. Sa porte fut trouvée fermée ; la clef était intérieurement à la serrure. Point de réponse au

bruit qui était fait pour être entendu ; une échelle appliquée contre la fenêtre du premier étage permit de voir Landoïn étendu sur son lit, ayant la bouche écumante de sang. L'autorité judiciaire, prévenue alors, se hâta de se transporter sur les lieux.

— On lit dans l'Echo du Jura :

« Une admirable institution, riche d'avenir et digne de toutes les sympathies, s'organise en ce moment dans notre ville. Les vignerons d'Arbois, animés par la plus louable philanthropie, viennent de conclure entre eux un traité d'association et de famille. Peut-être les fondateurs de cette société n'ont-ils eu en vue, dans le principe, que d'assurer et de régler par des statuts écrits l'usage traditionnel des corvées ou prestations volontaires en faveur des vignerons que la maladie empêcherait de se livrer à leurs travaux ; quoique restreint, ce but était assez honorable pour stimuler le zèle et le dévouement de nos concitoyens. Mais nous devons leur rendre une justice entière en convenant que, dès le moment où on leur a fait apercevoir les résultats immenses qu'ils pouvaient raisonnablement se proposer, leur patriotisme s'est élevé au niveau de l'entreprise. Il ne s'agit donc plus seulement de soutenir les vignerons malades par des prestations proportionnées au retard causé par les maladies ; le plan de la société s'est élargi jusqu'à embrasser l'extinction du paupérisme dans la ville d'Arbois.

« Une idée ingénieuse a présidé à cette organisation. N'admettre que des membres actifs, ceux qui font les prestations, c'eût été restreindre à ces mêmes prestations le but de la société. Les fondateurs ont compris qu'il existe un lien de solidarité entre le propriétaire et le vigneron à moitié fruits, et que ce dernier, membre de la société, venant à être atteint par la maladie, le propriétaire profitera directement des travaux que les associés n'auront faits qu'en faveur de son vigneron. Ils ont donc établi deux catégories d'associés : la première, composée exclusivement d'hommes aptes aux travaux vinicoles, comprend les sociétaires proprement dits ; la seconde, celle des bienfaiteurs, se compose des propriétaires et de toutes autres personnes qui désirent concourir, par une offrande libre, au bien que la société est appelée à réaliser.

« La liste que nous avons sous les yeux comprend déjà deux cent cinquante sociétaires et cent bienfaiteurs. Le montant des ressources de la société pour l'année 1847, en y comptant la cotisation de 1 fr. payée par chaque sociétaire actif, s'élève à plus de mille francs. Mais cette somme est encore bien minime en comparaison du chiffre qu'elle atteindra lorsque tous nos concitoyens se seront fait inscrire. Il faut que sous peu, grâce à la générosité des habitants d'Arbois, la mendicité disparaisse de cette ville. La nouvelle société étendra sa main bienfaisante sur les pauvres vignerons ; quant aux indigents peu nombreux qui n'appartiennent pas à cette classe, ils seront secourus d'une manière plus spéciale par le bureau de bienfaisance. Les ressources de ces divers établissements, combinées et appliquées d'une manière convenable, atteindront évidemment le résultat que nous désirons tous.

« Aussitôt que les statuts de la société des vignerons d'Arbois auront été arrêtés définitivement, nous les ferons connaître à nos lecteurs. Ils verront que les fondateurs de cette association ont eu pour objet, non-seulement de secourir les malheureux, mais de leur donner le droit d'être secourus, et surtout d'introduire et de maintenir parmi les travailleurs les principes de l'honneur, l'habitude d'une vie laborieuse et les sentiments d'une affectueuse fraternité. »

— Un détachement du génie, composé de 1 officier et 100 sous-officiers et soldats, venant d'Arras et se rendant à Toulon, arrivera à Beaune le 9 janvier, logera le 10 à Chalon, le 11 à Tournus, le 12 à Mâcon, d'où il se dirigera le 13 sur Villefranche.

— Le grand séminaire de Besançon vient d'être fermé pour quelques temps, et les élèves renvoyés à leurs familles, à cause des fièvres typhoïdes qui régnaient dans cet établissement. Il y a encore une quinzaine d'élèves retenus à l'infirmerie.

On dit que le collège de Gray, dans lequel les fièvres typhoïdes avaient fait invasion, aurait suivi l'exemple du séminaire de Besançon. La garnison de Gray est également atteinte de cette fièvre, et les soldats malades encombrent l'hôpital.

— Une arrestation importante a été récemment faite par les soins de la police de Villefranche.

Le nommé Charles Lardet, condamné contumace à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises du Rhône comme un des auteurs des vols nombreux commis par la bande Morel, a été arrêté le 30 décembre dernier dans la commune de Reyrieux, à un myriamètre et demi de Trévoux (Ain).

Spectacles du 12 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — *Bénéfice de M^{me} Hébert*. — Le Chevalier de Pomponne, comédie. — L'Ami en peine, opéra. — Le Marché des Esclaves, ballet-pantomime.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Les Mines de Troglouf, drame. — L'Article 213, ou le Mari doit protection..., vaudeville. — Le Capitaine de Voleurs, vaudeville. — Le Petit-Fils, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Les armateurs de tous les ports de commerce de la baie de Saint-Brieuc viennent d'adresser à la chambre de commerce de cette ville une adhésion complète aux principes du comité central pour la défense du travail national. Ainsi, tous les ports de l'Ouest suivent le mouvement donné par les villes de Nantes et de Cherbourg ; tous se prononcent énergiquement contre le libre échange, et déclarent que, dans cette question, l'intérêt de la marine est le même que celui de l'agriculture et de l'industrie.

PRÉVENANCE D'UN SERGENT DES CYPAYES. — La grotte d'Andschuata (gouvernement de Bombay) était décorée de fresques magnifiques représentant les cérémonies religieuses et la vie privée des Indiens. On les regardait comme supérieures aux fresques égyptiennes.

Le gouvernement, voulant envoyer à Londres une copie de ces fresques, avait chargé de ces dessins un officier capable de les exécuter. Celui-ci avertit le chef du poste le plus voisin de faire déblayer l'entrée de la grotte cachée par la végétation. Un sergent fut chargé de cette opération ; mais, en outre, voulant que la grotte fût très propre à l'arrivée de son chef, il en fit racler et balayer les parois couvertes de peintures, afin qu'elles fussent blanches.

— On écrit de Péronne au Journal de la Somme :

« Un acte d'intolérance inconcevable vient de mettre en émoi tout un quartier de notre ville. Des prêtres viennent aujourd'hui même de refuser les prières de l'église à un cadavre, non point à celui d'un pendu, ou d'un royé, ou de tout autre cas de suicide, mais à celui d'une jeune fille de seize ans, et tout cela pour une misérable question de couleur. Nous nous expliquons.

« Une malheureuse fille, habitant le faubourg de Bretagne, est morte le 5 de ce mois dans les douleurs de l'enfantement. Ses parents disposèrent tout pour son enterrement, et, selon l'usage, pla-

cèrent sur son cercueil un drap mortuaire blanc, et convoquèrent toutes ses compagnes, qui se rendirent à la cérémonie habillées de blanc. Cependant le clergé demanda que la couleur blanche fût supprimée. Dans la crainte d'un scandale inutile et que chacun comprendra, les parents n'en firent rien. Or, voici ce qui advint.

« Quand le cortège religieux arriva devant la demeure de la morte pour enlever son corps, le prêtre, voyant qu'on n'avait pas tenu compte de sa demande, rebroussa chemin sans mot dire, et revint à son église. Toutes démarches ultérieures des parents ont été vaines. La morte a dû être enterrée sans prières. L'enterrement a donc eu lieu par ordre du procureur du roi. Le convoi s'est acheminé vers l'église sous la conduite d'un commissaire de police et de deux sergents de ville. Arrivé devant la porte qu'on a trouvée close, le cortège s'est arrêté, le cercueil a été déposé sur deux chaises, tous les assistants se sont agenouillés, et, après une courte et fervente prière, on s'est rendu au cimetière.

« Quoique bien calme, notre population n'a pu cependant dissimuler toute son indignation, et de violents murmures se sont mêlés aux larmes des parents. L'autorité avait redouté même quelques désordres, et, par mesure de précaution, M. le procureur du roi, assisté de deux gendarmes, s'était placé dans l'église après en avoir fait fermer toutes les portes ; mais ces craintes ne se sont pas réalisées, et tout s'est borné à quelques imprécations contre les auteurs du scandale. Il ne nous a fallu que seize ans pour descendre de 1830 à un tel état de choses !

« Ce fait nous en rappelle un autre qui s'est passé dans le même faubourg il y a trois semaines. Une pauvre femme eut la douleur de voir mourir son enfant, âgé seulement de quelques mois. Le cœur navré, le visage baigné de larmes, il lui fallut porter elle-même à sa dernière demeure l'enfant que le ciel lui enlevait, car le prêtre ne vint pas lui donner ses prières.

« Raconter de semblables faits, n'est-ce pas les flétrir ? »

— On écrit de Poitiers, le 5 janvier :

« Hier, le marché de Lencloître (Vienne) a été le théâtre d'un triste et déplorable événement. Le cours du blé était à 25 fr. l'hectolitre. Un individu nommé Rabreau s'est présenté au marché et a demandé que le prix fût descendu à 15 fr. Par suite de la résistance qu'il a rencontrée, les paysans qui l'accompagnaient se sont précipités sur le blé, les femmes se sont mises à couper les sacs, et au bout de quelque temps la place était jonchée de blé.

« Alors la garde nationale a pris les armes et l'émeute a grossi. Les paysans ont chargé les gardes nationaux à coups de pierres ; ceux-ci, ne voulant pas faire usage de leurs armes, et exposés à un danger de plus en plus imminent, se sont retirés. La lutte a continué entre les gendarmes et les paysans ; elle n'a pas tardé à devenir sanglante. Assaillis par une multitude, les gendarmes, en petit nombre, ont tiré leurs sabres, et deux hommes ont été tués.

« Prévenu au milieu de la nuit, le préfet de la Vienne a envoyé sur le théâtre de ce déplorable désordre un escadron de cuirassiers en garnison à Poitiers. »

— Le *Moniteur* publie une circulaire de l'administration des douanes du 7 janvier, portant transmission de deux arrêtés du ministre qui réduisent de 1 pour 100 le taux actuel des escomptes pour le paiement des droits de douane et de la taxe de consommation des sels.

— A la Martinique et à la Guadeloupe, à la première nouvelle des sinistres que les inondations ont occasionnés dans la métropole, des souscriptions ont été ouvertes pour secourir les malheureuses victimes du fléau.

— Il est question, au ministère de la marine, de quelques remaniements de bureaux qui doivent compléter la nouvelle organisation donnée à l'administration centrale. On dit que ce travail paraîtra prochainement.

— M. Gaston d'Argout vient d'être nommé commissaire royal près la compagnie du chemin de fer d'Orléans, en remplacement de M. Armand Reynaud, décédé.

— L'initiative de la suppression de l'impôt du sel vient d'être prise par le gouvernement de Bruxelles. Le sénat belge a adopté un projet de loi qui exempte de l'accise le sel employé à l'agriculture.

— Sur les sept individus acquittés par le jury de Cahors dans l'affaire des troubles de Saint-Céré et renvoyés devant la police correctionnelle pour délits se rattachant à la même affaire, cinq viennent d'être absous par le tribunal de Figeac ; deux ont été condamnés à quelques mois d'emprisonnement.

— Nous lisons dans la *Vie du Morbihan* :

« Un de nos amis, qui vient de parcourir les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère, nous rapporte que la crise des subsistances s'y fait vivement sentir ; mais, dans plusieurs localités, et notamment dans les communes de l'arrondissement de Lannion qui avoisinent le littoral, les habitants riches des communes, suivant en cela une coutume touchante, se sont partagés les indigents pour les loger et les nourrir en employant ceux d'entre eux qui sont valides. Le maire d'une de ces communes en a pris quinze à lui seul. On aime à voir la charité faite ainsi, et l'on ne saurait ni mieux comprendre ni mieux pratiquer les vertus évangéliques.

« Dans les environs de Saint-Pol-de-Léon, les cultivateurs, touchés de l'état de détresse d'un grand nombre de familles, leur ont abandonné en partie leurs champs de pommes de terre, carottes et panais. On sait aussi aussi que, dans plusieurs villes de ce département, des associations charitables se sont formées pour l'extinction de la mendicité, et consacrent de fortes sommes au soulagement des classes laborieuses. Malheureusement les secours particuliers sont insuffisants pour faire disparaître les infortunes qui tiennent au vice de notre organisation sociale.

« Notre ami rencontra dernièrement sur la route de Loudéac à Moncontour un homme qu'il crut malade, tant son visage lui paraissait hâve et décrépit ; il le prit par commisération dans sa voiture, et ils causèrent quelque temps ensemble. Cet homme, qui était journalier, lui fit le budget de son ménage, et cet exposé de situation était des plus tristes. « J'ai, lui dit-il, une femme et quatre enfants ; je gagne pour tout salaire 75 c. par jour, et encore il y a dans l'année bien des mortes-saisons où je ne trouve pas à m'employer. Vous comprendrez peut-être difficilement comment, avec quinze sous, je puis faire vivre une famille nombreuse ; le voici : j'achète pour 30 c. de farine de blé noir de la dernière qualité, 10 c. de graisse pour faire de la galette, 10 c. de bois, 15 c. de lait ; il me reste par conséquent 10 c. pour les vêtements et le loyer. »

« Cet homme se rendait à pied des environs de Loudéac à Moncontour pour une commission ; il allait faire plus de douze lieues pour un franc. Il était satisfait, car, avant de partir, on lui avait donné de la viande, chose tout-à-fait insolite pour lui, et il espérait en avoir encore en arrivant.

« Quand on songe que le sort de ce malheureux est celui de milliers de travailleurs en France, on ne peut se défendre d'une amère tristesse et d'une profonde pitié. »

— Le 1^{er} septembre, les bâtiments à vapeur l'*Archimède* et le *Crocodile* sont partis de Bourbon pour Sainte-Marie de Madagascar ; la frégate la *Belle-Poule* les a suivis le lendemain, se rendant à la même destination. Il a été formé des équipages de ces navires des compagnies de débarquement composées en totalité de 350 hommes, et on leur a affecté 4 obusiers de montagne et 1 mortier. La *Belle-Poule* a pris à son bord, en supplément, 200 fusils, 2 mortiers et des projectiles.

— On lit dans le *Courrier de Loir-et-Cher* :

« M. le comte de Sallabéry, qui a joué un si grand rôle sous la Restauration,

ration, vient de mourir à sa terre de Fossé, à la suite d'une courte maladie et à un âge avancé.

Depuis la révolution de 1830, contre laquelle il avait protesté, M. de Sallabéry s'était retiré de la vie politique, et vivait dans sa terre de Fossé, s'occupant de littérature.

On lit dans le Progrès de Rennes :

« Une grande effervescence produite par la cherté des céréales règne dans la ville et dans l'arrondissement de Vitry. Dans plusieurs communes, et notamment dans celle de Bréal, on s'est opposé de vive force à l'enlèvement des grains. Dans la crainte des troubles qui menaçaient de prendre un caractère sérieux, l'autorité a fait partir ce matin de Rennes quarante hommes d'artillerie à cheval, commandés par deux officiers, et une compagnie d'infanterie pour renforcer la garnison de Vitry.

Le bruit court que le mouchoir qui a été déchiré, le jour de la première représentation de Robert Bruce, par M^{me} Stoltz, vient d'être acheté par un riche amateur au prix modique de 6,000 f. ! Il est vrai que cet amateur possède déjà le voile de la Vestale, que M^{me} Branchu déchira dans une occasion à peu près semblable, et les fragments de la chaîne d'or que M^{me} Malibran, furieuse de se voir chuter injustement par le public de Rome, brisa dans Otello.

C'est une figurante de l'Opéra, très prévoyante spéculatrice, qui vient de vendre à un si haut prix les fragments du mouchoir de M^{me} Stoltz, qu'elle avait précieusement recueillis.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

Samedi dernier, après l'arrivée du courrier de Vienne, S. Exc. M. l'internonce d'Autriche s'est rendu à la Porte, où il a eu une conférence avec S. Exc. le ministre des affaires étrangères. On croit que cette conférence était relative à l'affaire de Cracovie.

SMYRNE, le 18 décembre. — Le commissaire du brick anglais Arlequin a mis fin à ses jours, dimanche, à neuf heures du soir, en se brûlant la cervelle. Rien dans la conduite de cet officier ne semblait faire croire à une mort aussi tragique, car il venait d'être promu à un grade supérieur, et tout paraissait lui sourire. Il est mort après avoir mis ses affaires dans le plus grand ordre; il avait passé la soirée avec ses camarades aussi tranquillement qu'à l'ordinaire, lorsqu'une détonation est venue leur apprendre qu'il n'était plus. Son corps a été inhumé le lendemain au cimetière protestant avec les honneurs militaires.

Dimanche, on a ressenti, à trois heures et quart du matin, une secousse de tremblement de terre; l'avant-veille on avait déjà éprouvé une légère oscillation.

Nous n'avons eu que quelques heures de pluie, et déjà le quartier de la Pointe est inondé. Chacun regrette que le conseil sanitaire ne trouve pas les moyens de remédier à un état de choses qui compromet la santé des habitants de cette partie de la ville, ainsi que celle du corps de troupes qui s'y trouve caserné. Il serait à désirer, je le répète, que l'office de santé s'occupât sérieusement de prendre des mesures pour assainir non seulement cette partie de la ville, mais différents autres quartiers qui en ont besoin.

Aujourd'hui, la fête de l'empereur de Russie a été célébrée avec le cérémonial d'usage. M. d'Ivanoff, consul-général, assisté des officiers du consulat et du corps de la nation, s'est rendu à l'église de Sainte-Fotini, où a été célébré un service solennel. A midi, les batteries de terre, le brick français le Volage et la corvette turque ont salué le pavillon impérial de vingt et un coups de canon. Le brick anglais, parti la veille pour Ourlac, n'a pu prendre part à cette fête.

Le bruit a couru ici, samedi dernier, que deux membres du conseil municipal étaient exilés par la S. Porte, et je vous en ai fait part. Il paraît que cette nouvelle n'est pas officielle. Quoi qu'il en soit, je sais que l'on a généralement approuvé cette mesure.

ANDRINOPLE, le 18 décembre. — Enfin les travaux de la digue du barrage qui a fermé le bras de la rivière débouchant dans le port d'Enos touchent à leur fin, et les nombreuses allées qui charriaient des pierres depuis plus de quatre mois vont être mises à la disposition du commerce

pour le transport des céréales à bord des navires qui arrivent chaque jour, et dont le chargement devra coûter bien cher, tant l'eau du port a diminué depuis la fermeture du bras de la rivière qui s'y jetait. En l'état, avec une légère brise du nord, les eaux montent un peu, une allée de la portée de 450 à 500 kilos est susceptible de recevoir 150 à 180 kilos; mais le vent soufflant du nord, elle ne peut guère charger au-delà de 120 kilos, et naturellement les bateliers se font payer en conséquence, c'est-à-dire comme s'ils chargeaient à plein.

Aujourd'hui que l'on a acquis la conviction des difficultés et des dépenses énormes qu'entraînera le curage du port d'Enos (elles ne s'élèveront pas à moins de six millions de piastres, et les travaux accomplis, une machine à draguer devra toujours se trouver là en permanence pour enlever le sable que le gros vent du sud amoncelle sans cesse à l'entrée du port), aujourd'hui, disons-nous, l'on se demande si le gouvernement de S. M. I., mieux renseigné, ne ferait pas bien d'abandonner ce malencontreux port d'Enos pour faire choix d'une autre échelle vers l'embouchure de la Maritza, qui permettrait aux bateaux-allées et jusqu'aux martinganes d'une plus grande portée de remonter la rivière jusqu'à la nouvelle échelle, pour de là transporter les céréales et autres marchandises à bord des navires qui, en pareil cas, pourraient mouiller assez près de l'embouchure et recevoir en cinq ou six jours leur chargement, fût-il de 10 à 12,000 kilos. Ajoutons qu'un terrain d'une position assez élevée pour être à l'abri de la plus grande inondation se trouve à un mille environ près de ladite embouchure, sur la rive droite de la Maritza. Cet endroit est appelé Kiel-Skellissi, et si le gouvernement voulait faire seulement une avance de 500,000 piastres, un village ne tarderait pas à s'y élever, et, avec quelques encouragements, les colons ne s'y feraient pas attendre. Alors aussi, les magasins des facteurs et des négociants s'y établiraient comme par enchantement, car tout le monde serait bien vite pénétré de l'avantage de cette belle position, où l'on jouit d'ailleurs d'un air aussi salubre qu'agréable.

Les bateaux qui transportent les céréales des échelles les plus avancées dans l'intérieur arriveraient sans inconvénient et sans encombre; le transport des marchandises à bord des navires sous charge s'effectuerait avec promptitude et à peu de frais; tout le monde, en un mot, serait satisfait, car tous les intérêts gagneraient au nouvel ordre de choses.

Ce projet mérite de fixer l'attention du gouvernement impérial, qui recherche avec tant de sollicitude les moyens d'encourager l'agriculture et de faciliter l'écoulement des produits du sol de l'empire.

Depuis une semaine environ, il règne ici un vent du sud des plus impétueux; dans la nuit du 13 au 14 décembre, nous avons eu un véritable ouragan, qui a occasionné beaucoup d'avaries parmi les navires et les bateaux-allées.

PRUSSE.

BERLIN, 2 janvier. — On attend très prochainement la publication d'un édit de tolérance qui réglera les rapports des nouvelles sectes religieuses avec l'Etat. Quelques personnes vont jusqu'à penser que cet édit reconnaîtra les droits des nouvelles sectes. En ce qui concerne les bruits d'une constitution d'états généraux, ils se soutiennent; mais la réunion des diètes provinciales pourra seule mettre un terme aux incertitudes qui règnent à ce sujet.

DANEMARK.

COPENHAGUE, 27 décembre. — D'après ce que nous lisons dans le Journal allemand de Francfort du 6, on est très mécontent dans la haute société de la capitale danoise des états de Schleswig; on blâme notamment la manière d'agir du duc d'Augustenbourg. Les délibérations sur les mesures à prendre relativement aux duchés durent toujours, les voix étant partagées dans le conseil d'état. Plusieurs membres recommandent la conciliation, tandis que les autres conseillent les mesures de rigueur afin de maintenir les principes proclamés. Le roi lui-même veut à tout prix le maintien de ce principe, à savoir : que l'indépendance et l'union des duchés entre eux ne puissent exister qu'à la condition qu'ils formeront une partie intégrante du royaume.

Ce point de vue sera probablement la pensée dirigeante de la politique danoise du moment. Le parti ultra-danois veut également des mesures coercitives contre les tendances germaniques des duchés, mais il veut, d'un autre côté, que le roi octroie une constitution générale pour tout le royaume, comme seul moyen de rallier tous les esprits. Dans le conseil d'é-

tat, il y a des membres qui appuient cette opinion, et le prince royal est du nombre. Mais le roi combat l'opportunité et se déclare contre toute limite des droits de la couronne.

La même feuille que nous venons de citer s'exprime ainsi sur les bruits qui ont couru d'une intervention positive de la diplomatie russe dans cette affaire des duchés annexés :

« On a beaucoup parlé des communications faites par le cabinet de Saint-Petersbourg à la cour de Danemark concernant les duchés; les uns prétendent qu'elles approuvent ce que le roi a fait, d'autres qu'elles le blâment. Nous pouvons assurer à nos lecteurs que la cour de Danemark n'a reçu aucune communication officielle ni confidentielle de Saint-Petersbourg. Il est vrai seulement que dans le principe la Russie a recommandé comme condition sine qua non un arrangement avec les agnats. »

MOLDAVIE ET VALACHIE.

On écrit ce qui suit au Journal allemand de Francfort du 5 sur l'effet produit dans ces provinces par la nouvelle de l'incorporation de Cracovie : « L'incorporation de Cracovie dans la monarchie autrichienne a aussi fait une sensation profonde dans nos contrées. On considère ce fait comme une victoire de la Russie, car personne ne croit que la Russie ait abandonné la ville à l'Autriche sans réserve. D'autres croient même, et c'est la majorité des boyards, que les deux principautés moldave et valaque auront le même sort, en ce sens que la Russie s'en emparera sous peu. L'opposition des boyards dans la Moldavie et la Valachie est tout-à-fait désorganisée. La noblesse comprend les fautes qu'elle a commises, mais il est trop tard pour les réparer. »

ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid sont du 2 janvier. Le congrès s'est réuni la veille pour nommer les deux commissions chargées de la vérification des pouvoirs. Sur 150 votants environ, les modérés ont eu 90 voix et les progressistes 40.

Au moment où le carlisme relève la tête, les modérés eux-mêmes trouvent impolitique le choix de M. Viluma, carliste déguisé, pour la présidence du sénat.

Il paraît que le gouvernement a acquis la certitude que le comte de Montemolin vise à s'emparer des Baléares, pour de là agir sur la Catalogne et le royaume de Valence. S'il entre à Palma, on dit que l'Angleterre elle-même a promis de le reconnaître. La question pour lui est d'organiser une petite flotte; c'est ce dont il s'occupe en ce moment.

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 12 janvier.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	865	866 25	866 25	866 25
prime d. 10.	»	»	»	»	873 75	873 75
Paris à Orléans.	»	»	1243 75	1245	1246 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	1250	1255
Paris à Rouen.	»	»	908 75	910	910	911 25
prime d. 10.	»	»	911 25	»	918 75	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	637 50	638 75	636 25	638 75
prime d. 10.	»	»	638 75	640	643 75	»
Paris à Lyon.	»	»	507 50	507 50	507 50	508 75
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 14.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Dictionnaire des Dictionnaires de Médecine français et étrangers, ou Traité complet de médecine et de chirurgie pratiques, contenant l'analyse des meilleurs articles, etc.; par une société de médecins, sous la direction du docteur Fabre, rédacteur en chef de la Gazette des Hôpitaux.—Paris.—Huit volumes in-8.—Prix : 40 f.

L'Art de connaître les Hommes par la physionomie; par Gaspard Lavater. — Nouvelle édition, corrigée et disposée dans un ordre plus méthodique, augmentée, etc.; par Moreau (de la Sarthe), professeur à la Faculté de Médecine de Paris; ornée de 600 gravures en taille-douce, dont 182 tirées en couleur et exécutées sous l'inspection de Vincent, peintre.—Paris.—Dix volumes in-4.—Prix : 40 f.

Bibliothèque du médecin praticien, ou Résumé général de tous les ouvrages de clinique médicale et chirurgicale, de toutes les monographies, etc.; par une société de médecins, sous la direction du docteur Fabre, auteur du Dictionnaire des Dictionnaires de médecine, ouvrage adopté par l'Université, etc. L'ouvrage aura 12 volumes in-8. Douze livraisons sont en vente, formant 4 volumes in-8.—Paris, 1846.—Prix : 34 f.

Anatomie des formes extérieures du corps humain, à l'usage des peintres et des sculpteurs; par le docteur J. Fau, avec un atlas de 24 planches, dessinées d'après nature, et lithographiées par M. Léveillé, élève de M. Jacob.—Paris, 1845.—Un volume in-8 et atlas in-4, colorié.—Prix : 32 f.

Le même ouvrage, noir.—Prix : 15 f.

Traité général d'anatomie comparée, par J.-F. Meckel; traduit de l'allemand et augmenté de notes par Th. Schuster, docteur des facultés de Göttingue et de Paris; précédé d'une lettre de l'auteur.—Paris.—Dix volumes in-8.—Prix : 15 f.

TABLETTES LAROCHE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes.—Boîtes : 1 f. 25 c. et 70 c.—A Paris, Jozéau, rue Montmartre, 161; à Lyon, Larocque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins, à Vaise, Simon; à Villefranche, Ayot; à Givors, Lime; à St-Etienne, Rigolot; rue de Foy, 15; à Rive-de-Gier; Rigaud; à Mâcon, Voituret; à Châlon, Paquelin; à Vienne, Mermet; à Bourg, Ravet, tous pharmaciens. (4415)

A CÉDER Commerce et fabrication d'articles dont la vente est constamment facile et assurée. C'est, pour un jeune homme qui veut entreprendre quelque chose, une occasion favorable. (4949)
S'adresser à M. Hautin, rue du Puits-d'Ainay, 4.

AVIS. Une maison de commerce exerçant une industrie en pleine activité désirerait trouver un commanditaire qui verserait 3,000 f. Toutes garanties lui seraient accordées. S'adresser au Bureau de Tabac, port du Temple. (4950)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES. Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute acréte ou vice du sang.—S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

A VENDRE Bon fonds de cabaret ret près des bateaux à vapeur de la Saône, quai Peyrolerie, 139. S'y adresser. (4948)

AVIS. MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Vienne sont priés de se rendre à l'assemblée générale des actionnaires, qui aura lieu mercredi 3 février prochain, à six heures du soir, dans les bureaux de la compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (6188)

AVIS. On demande des commis-voyageurs. S'adresser passage Belle-Cordière, n. 9, au 2^e. (4934 bis)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (4589)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées aux prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4875)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSAPARILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BEAUFRAUD, n. 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Châtelier, 7; à Toulon, rue Bonafon, 2; à Fribourg, rue de l'Écluse-Sauvage; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COPAHINE-MEGE

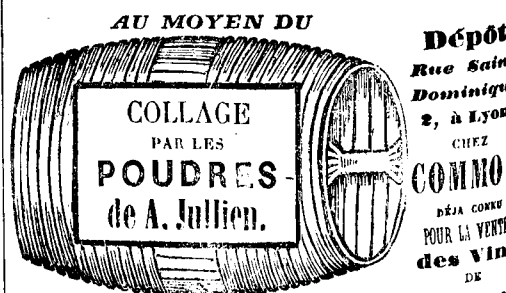
Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Méd. sur le rapport de M. Guérin, méd. en chef de l'hôp. des Vénériens, ainsi les premiers méds. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZÉAU, ph., r. Montmartre, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

AVIS. MM. les actionnaires de la compagnie d'éclairage au gaz de la ville de Be-sançon sont prévenus que l'assemblée générale des actionnaires aura lieu vendredi 15 janvier courant, à six heures du soir, dans les bureaux de la compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (6189)

Maladies de Poitrine.

Le pectoral que les médecins prescrivent de préférence contre les MALADIES DE POITRINE, et dont la réputation s'accroît chaque jour, est l'excellente PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle est aussi agréable que les meilleurs bonbons, calme la toux et fortifie la poitrine. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins, Saint-Etienne, GARNIER-MARTINEY, pharmacien, place de Foy, Châlon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER. — M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale. (5544)

AMÉLIORATION des VINS



Bordeaux, du Château de Gruaud la Rose et des Vins de Champagne, de la Maison MOËT et CHANDON. — Le sieur COMMOY tient un grand assortiment de Tabletterie fine en nacre et en ivoire; Jeux de Dominos, d'Échecs, de Dames et de Tric-Trac. Il fabrique en grand les Billes de Billard et les retourne. (Abonnements à l'année.)